

APPEL A PROJETS

Le biocontrôle au service de la transition agroécologique des oléo-protéagineux

en partenariat avec



Date de relevé : 14 septembre 2026

Pour faciliter les dépôts de projets, les porteurs sont fortement encouragés à manifester leur intérêt en transmettant un résumé de leur projet par e-mail (cf. dossier de candidature) **au plus tard le 3/07/2026** auprès de Camille JOUAN (camille.jouan@sofiproteol.com)

1. Contexte de l'appel à projets.....	2
2. Thématiques prioritaires de recherche.....	2
3. Demandeurs	3
4. Durée et règles de financements	3
5. Constitution des dossiers et calendrier.....	4
6. Modalités de sélection des projets	5
7. Confidentialité des projets et des résultats.....	5
8. Dossier de candidature.....	7

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Les agriculteurs français sont confrontés depuis plusieurs années à une situation de plus en plus complexe en matière de protection des cultures. D'une part, la pression biotique ne cesse de s'intensifier, exacerbée par le changement climatique. Parallèlement, les solutions de protection disponibles se réduisent sous l'effet des évolutions réglementaires et des attentes sociétales, tandis que le développement de nouvelles matières actives devient plus coûteux et plus lent.

Dans ce contexte, le biocontrôle représente un levier essentiel : fondé sur les mécanismes naturels, il constitue un réservoir de solutions encore peu exploité pour les cultures oléo-protéagineuses, les solutions disponibles se concentrant aujourd'hui essentiellement sur la vigne, l'arboriculture et le maraîchage.

Face à cet enjeu, **Sofiprotéol**, via le Fonds d'Actions Stratégiques pour les Oléagineux et Protéagineux (FASO), et **Terres Inovia** lancent un appel à projets visant à mobiliser les entreprises du biocontrôle autour des besoins spécifiques de la filière, en proposant un cadre incitatif et un dispositif de financement dédié afin d'encourager l'émergence de nouvelles solutions et préparer leur mise en marché.

Cet appel à projets s'inscrit dans un engagement durable de la filière en faveur des biosolutions. Le Plan de sortie du phosmet, lancé en 2022 et financé à plus d'un million d'euros par le FASO et le dispositif dédié à la recherche semencière oléagineuse, Séléopro, a fortement accéléré le développement d'alternatives pour la gestion des ravageurs d'automne du colza. La filière contribue également à d'autres dynamiques nationales, notamment au travers d'une participation active de Sofiprotéol au Grand Défi Biocontrôle et Biostimulants, ainsi qu'au travers de l'implication de Terres Inovia dans le PARSADA, plan stratégique visant à anticiper les retraits de substances actives et à développer des techniques de protection alternatives.

2. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

L'objectif de ce nouvel appel à projets est de poursuivre l'accélération de l'innovation et le déploiement des produits de biocontrôle capables de répondre aux impasses techniques auxquelles font face (ou feront face) les agriculteurs producteurs de cultures oléo-protéagineuses.

Il portera sur le développement de solutions de biocontrôle ciblant un couple « culture oléo-protéagineuse x bioagresseur » (maladie ou ravageur). Il a pour ambition d'encourager (i) le développement de nouveaux produits de biocontrôle ou (ii) la transposition de solutions existantes aux cultures oléo-protéagineuses, ainsi que (iii) leur déploiement opérationnel afin de répondre aux impasses techniques de la filière.

La filière oléo-protéagineuse couvre un large panel de cultures, incluant pour cet appel à projets : le colza, le tournesol, le soja, le pois protéagineux, la lentille, le pois chiche et la féverole, qui sont exposées à une grande diversité de bioagresseurs, maladies comme ravageurs.

Cette multiplicité de couples « cultures x bioagresseurs » à cibler rend nécessaire une priorisation des efforts de recherche, fondée sur l'analyse de la nuisibilité actuelle et attendue des bioagresseurs, notamment dans un contexte de changement climatique.

Avec l'appui de Terres Inovia, les thématiques prioritaires suivantes ont été identifiées dans le cadre de cet appel à projets :

Culture	Bioagresseurs ciblés
Colza	Ravageurs d'automne : altise d'hiver et charançon du bourgeon terminal ; sclérotinia et orobanche rameuse.
Tournesol	Mildiou
Lentille	Bruche
Pois d'hiver	Complexe de bactériose, anthracnose, ascochytose
Pois chiche	Ascochytose
Féverole	Botrytis

Les thématiques citées sont considérées comme prioritaires, sans exclure pour autant toute autre proposition qui pourrait être adressée, dans le cadre de cet appel à projets ou en dehors, à Sofiprotéol.

Les projets attendus devront s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes : pratiques agronomiques, solutions conventionnelles et de biocontrôles déjà disponibles sur le marché, et semences (tolérances, enrobages, etc.).

Un webinaire est prévu le jeudi 18 juin 2026 entre 12h et 13h pour présenter l'appel à projets et répondre aux éventuelles questions relatives à la construction du dossier de candidature.

Le lien d'inscription à ce webinaire : <https://events.teams.microsoft.com/event/d1ecc6a7-4fde-401f-a9dc-768754a24c65@041eede1-0ca4-4a99-9cc1-29f9d4455e89>

3. DEMANDEURS

L'appel à projets visera à **soutenir les entreprises privées du secteur de la protection des plantes, incluant les ETI, PME, firmes phytosanitaires et start-ups développant des solutions de biocontrôle ciblées sur les cultures oléo-protéagineuses**. Les candidats devront répondre aux thématiques prioritaires, en proposant des projets garantissant une mise en œuvre opérationnelle, avec un transfert rapide de la solution testée auprès des agriculteurs.

Les projets pourront être collaboratifs ou portés par une seule entreprise. La participation d'acteurs du déploiement territorial, comme les coopératives, les négoce ou les chambres d'agriculture, sera particulièrement appréciée dans une logique de co-construction et d'expérimentation au plus près du terrain. La participation de partenaires académiques sera également appréciée si elle apporte une plus-value dans la logique de déploiement terrain de la solution. Ces partenaires pourront également bénéficier d'un co-financement, selon les modalités prévues par l'appel à projets.

4. DUREE ET REGLES DE FINANCEMENTS

L'appel à projets est doté d'une enveloppe globale de 300.000 € H.T., ciblant le soutien de minimum deux projets, pour un montant de soutien par projet allant de **50.000 € H.T à 150.000 € H.T.**

Cette enveloppe de financement permettra de financer jusqu'à **65% du coût total des projets, sur une période maximale de 3 ans**. Un retour financier (en cas de succès) sera attendu sur la solution développée à partir des résultats du projet.

Afin de maximiser la mise en œuvre opérationnelle rapide et concluante de la solution développée auprès des agriculteurs français, **le niveau de maturité attendu cible les projets à TRL supérieur ou égal à 7** (« Démonstration du système en environnement opérationnel »). Ces projets sont orientés vers la validation de l'efficacité en conditions réelles et le positionnement technico-économique de la solution, pour un déploiement rapide.

La nature des travaux éligibles couvre ainsi les expérimentations de solutions de biocontrôle conduites au champ, dans des conditions permettant leur intégration rapide dans les itinéraires techniques des agriculteurs. Ces travaux incluent également les actions d'optimisation de la formulation, dès lors qu'elles contribuent à améliorer l'efficacité et les conditions d'emploi des solutions, et s'inscrivent dans une perspective de déploiement opérationnel. Enfin, sont également éligibles les travaux réglementaires préliminaires, tels que les études de type *Data Gap Analysis* ou *Preliminary Risk Assessment*. **Les résultats attendus devront, le cas échéant, être valorisables dans le cadre de futurs dossiers d'homologation.**

Ces travaux pourront, par exemple, viser à adapter et transférer une solution déjà homologuée sur d'autres cultures vers une culture oléo-protéagineuse, afin d'accélérer sa mise à disposition auprès des agriculteurs et de sécuriser son déploiement au sein de la filière.

Les coûts présentés dans la demande de financement d'un projet concerneront :

- les salaires et charges salariales (hors salaires publics),
- les frais d'expérimentation,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement,
- les autres frais spécifiques liés au projet (à justifier).

Le coût d'un projet sera ainsi évalué par les demandeurs en euros H.T.

Un rapport financier, justifiant des dépenses, devra être remis à la fin de chaque projet étant entendu que le montant total des subventions accordées ne pourra en aucun cas excéder le montant accordé à l'issue de l'appel à projets. Les copies des factures seront à fournir pour toutes les prestations de service et de sous-traitance, ainsi que pour les frais spécifiques et les autres frais de fonctionnement, dont la valeur globale par partenaire est supérieure à 2.000 euros H.T.

L'aide sera attribuée sous forme de subvention. En cas de succès du projet, une rétribution financière pourra être demandée au porteur, sans jamais excéder le montant initial de la subvention accordée. Les modalités de calcul ainsi que les conditions de versement de cette rétribution seront définies en co-construction entre Sofiprotéol et le porteur de projet, afin d'assurer une approche adaptée à la nature du projet soutenu.

5. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET CALENDRIER

Les projets complets sont à rédiger en suivant le modèle fourni et doivent être transmis par e-mail à Camille JOUAN (camille.jouan@sofiproteol.com).

Les dossiers seront à adresser au plus tard le 14 septembre 2026 pour un retour du Comité Scientifique prévu, au plus tard, le 15 décembre 2026.

Au cas par cas, Sofiprotéol pourra faire la demande de compléments ou précisions sur le projet avant sa validation.

Les porteurs sont fortement incités à se manifester au travers de l'envoi du résumé du projet (voir dossier de demande de financement) au plus tard le 3 juillet 2026.

6. MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Chaque dossier soumis sera évalué par le Comité de Sélection, dont les membres respecteront la **stricte confidentialité du contenu** du projet, afin d'en évaluer sa pertinence à bénéficier d'un financement selon les critères suivants :

Critères de sélection
✓ Retombées du projet pour la filière, et notamment pour les agriculteurs
✓ Pertinence du projet par rapport aux thématiques prioritaires définies
✓ Caractère innovant et original du projet au regard de l'état de l'art et faisabilité, notamment au regard des risques scientifiques
✓ Délais d'obtention des résultats, en particulier d'utilisation pour les agriculteurs
✓ Adéquation du partenariat mis en place, expertises et complémentarité des équipes
✓ Nature des livrables qui seront mutualisés, capacité à répondre rapidement aux enjeux prioritaires par la mise en marché de produits ou d'outils en France.
✓ Coût du projet

Le financement des projets sélectionnés par le Comité de Sélection fera ensuite l'objet d'une validation finale par le Comité de Gestion du FASO.

7. CONFIDENTIALITE DES PROJETS ET DES RESULTATS

La liste des projets retenus sera publiée après validation pour financement. Elle inclura les objectifs poursuivis, les livrables attendus ainsi que les partenaires impliqués.

De même, à l'issue de chaque projet, un résumé non confidentiel des principaux résultats obtenus sera demandé et rendu public, afin de valoriser les avancées réalisées et de contribuer à la diffusion des connaissances au sein de l'écosystème.

Principales clauses de la convention de financement
<p>Propriété intellectuelle : Sofiprotéol ne revendique aucun droit de propriété. Les partenaires générant des résultats susceptibles de donner lieu à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle en seront seuls titulaires, dans les conditions qu'ils définiront entre eux, le cas échéant dans le cadre d'un accord de consortium.</p> <p>Toutefois, en cas de succès commercial des résultats du projet, les partenaires s'engagent à définir avec Sofiprotéol les modalités d'un transfert de droits de propriété intellectuelle, strictement limitées à ce qui est nécessaire à la mise en œuvre du mécanisme de compensation financière décrit ci-après.</p>
<p>Retour financier : En cas de succès du projet (par exemple : exploitation commerciale des résultats ou exploitation d'un brevet), Sofiprotéol pourra bénéficier d'un mécanisme de compensation financière, dans la limite du montant de la subvention accordée, destiné à permettre la réallocation des fonds ainsi récupérés au soutien de nouveaux projets innovants.</p> <p>Cette compensation financière sera liée à un transfert de droits de propriété intellectuelle, dont les modalités (montant, durée, conditions de versement) seront définies en co-construction entre Sofiprotéol et le porteur du projet, en cohérence avec la nature des résultats et du modèle économique envisagé.</p>
<p>Gouvernance : Un comité de suivi incluant un représentant de chaque partenaire sera mis en place, avec au minimum un comité de pilotage annuel.</p>

Rapport : Les projets retenus feront l'objet **d'un rapport final accompagné d'un rapport financier**. Dans le cas des projets pluriannuels, **un rapport d'étape sera demandé à la fin de chaque année réalisée**.

Diffusion des résultats : Les résultats identifiés comme d'intérêt collectif lors du dépôt feront l'objet de livrables publics. Les autres résultats resteront confidentiels.
La valorisation des résultats sous forme de publication dans des revues professionnelles est encouragée.

Terres Inovia sera libre d'utiliser les résultats portant sur les outils et méthodes pour ses **besoins de recherche interne**.

Chaque projet présentera **une liste de livrables et indiquera ceux qui tomberont dans le domaine public et à quelle date, et ceux qui devront rester confidentiels**.

Il est attendu au moins un livrable d'intérêt collectif dans le cadre de cet appel à projets (publication, commercialisation d'un nouveau produit...).

8. DOSSIER DE CANDIDATURE



DOSSIER DE CANDIDATURE – APPEL A PROJETS

Le biocontrôle au service de la transition agroécologique des oléo-protéagineux

en partenariat avec



Date de la relève : 14 septembre 2026

Pour faciliter les dépôts de projets, les porteurs sont fortement encouragés à manifester leur intérêt à cet appel à projets en transmettant un résumé de leur projet **au plus tard le 3 juillet 2026**.

Pour cela, ils sont invités à renseigner les champs signalés par **un astérisque (*)** dans le dossier de candidature ci-dessous

Dossier à adresser par email auprès de Camille JOUAN

camille.jouan@sofiproteol.com

***A compléter pour la manifestation d'intérêt avant le 3/07/2026**

Titre du projet : (2 lignes maximum)

Acronyme du projet :

Mots clés :

Durée du projet : (en mois)

Date prévue de début du projet : __/__/__

Date prévue de fin du projet : __/__/__

Montant de la subvention demandée à SOFIPROTEOL : _____ € H.T.

Coordinateur(s) du projet : [Nom, prénom poste et société/institut/établissement]

Nom des Partenaires	Coût total projet	Subvention demandée à Sofiprotéol	Taux de subvention demandée / Coût total
[Partenaire 1]			
[Partenaire 2]			
[Partenaire n]			
TOTAL	€ HT	€ HT	%

Eléments de dossier fournis :

Résumé du projet	9
Partenariats	10
Contexte et enjeux pour la filière des oléagineux	11
Objectifs du projet	12
Programmation et calendrier	13
Livrables	14
Perspectives de valorisation des résultats	14
Coût total du projet et subventions demandées	16

1. RESUME DU PROJET

***A compléter pour la manifestation d'intérêt avant le 3/07/2026**

Ce résumé non confidentiel du projet sera mis à disposition de SOFIPROTEOL lors du lancement du financement et fera notamment l'objet d'une communication par SOFIPROTEOL. Ce résumé sera accessible et diffusable sans condition de confidentialité en cas de financement du projet.

Contexte

à compléter

Objectifs

à compléter

Programme des travaux & principaux résultats attendus

à compléter

Livrables d'intérêt collectifs qui seront diffusés à l'issue du projet

à compléter

2. PARTENARIATS

Liste des partenaires

Partenaire 1 : Intitulé de l'entreprise - sigle	
Nom, prénom, fonction du dirigeant ayant pouvoir de signature	
Identification de la société	[forme juridique et nom de la société], au capital de [] EUR, ayant son siège social situé au [], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro [] ou [autre information d'identification]
<i>[Start-up uniquement]</i> Chiffre d'affaires du dernier exercice	
<i>[Start-up uniquement]</i> Date et montant de la dernière levée de fonds	
Nom, prénom du correspondant	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	
Savoir-faire et description du partenaire	

Tableau à dupliquer et remplir pour chacun des partenaires.

3. CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA FILIERE DES OLEO-PROTEAGINEUX

Description des enjeux technico-économiques et environnementaux adressés par le projet au regard des thématiques prioritaires.

à compléter

Résumé de l'état de l'art scientifique sur lequel s'appuiera le projet.

à compléter

Savoir-faire et principales expériences du(es) partenaire(s) justifiant de l'adéquation du partenariat mis en place ou de l'absence de collaboration développée dans le cadre du projet.

à compléter

4. OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs poursuivis, justification du caractère scientifique innovant, de l'originalité et de l'ambition des travaux.

à compléter

Principaux résultats attendus et identification d'indicateurs de performance de la réussite du projet (notamment en ce qui concerne le développement et transfert de solutions pour les agriculteurs français).

à compléter

5. PROGRAMMATION ET CALENDRIER

Description des différentes tâches : contenu incluant les matériels et méthode, l'amplitude des essais, les résultats attendus.

à compléter

Calendrier de réalisation par tâche, incluant la durée et le positionnement des tâches entre elles pendant la durée du projet - un diagramme de Gantt peut être présenté.

à compléter

Equipes techniques mobilisées : préciser par partenaires, et par action le cas échéant, le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs), l'organisation prévue et le rôle de chaque partenaire technique.

à compléter

6. LIVRABLES

Liste des résultats attendus : dans chaque cas, faire une description précise du livrable notamment en précisant le format de diffusion proposé (Publications, séminaires, formations, ou tout autre mode de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible et les échéances).

à compléter

- Livrable 1 – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion

- Livrable 2 – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion

- Livrable n – Descriptif – Format de diffusion – Date de diffusion

7. PERSPECTIVES DE VALORISATION DES RESULTATS

Valorisation prévue des résultats à court et long terme, notamment retombées futures pour les agriculteurs. Préciser l'horizon de temps nécessaire à ce que les bénéfices de ce programme soient accessibles.

à compléter

Suites attendues du projet et utilisation ultérieure possible des résultats, selon quel horizon de temps. Préciser éventuellement comment seront assurés les relais financiers à l'issue du projet.

à compléter

Propriété intellectuelle : préciser si les résultats ou les données produites feront l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle en vue d'une exploitation commerciale et dans ce cas préciser si un accord de consortium définissant précisément les clauses de la propriété intellectuelle a été conclu ou est prévu.

à compléter

8. COUT TOTAL DU PROJET ET SUBVENTIONS DEMANDEES

PARTENAIRE 1 : [nom à compléter]		Année 1	Année 2	Année 3	Total	Justification
Personnel	Nombre (ETP)					<i>Ex: 1 ingénieur d'étude et 2 techniciens pour 0,5 ETP chacun</i>
	Coût total de personnel					<i>En justifiant des grilles de coûts</i>
Fonctionnement	Frais d'expérimentation					<i>Ex : 3 rep. *2 lieux* 35 euros</i>
	Déplacements					<i>Ex : 2 réunions de consortium par année (2 personnes)</i>
	Prestation de services					<i>Indiquer la nature de la prestation de services ou sous-traitance et son coût</i>
	Autres frais de fonctionnement					<i>Justifier</i>
Frais spécifiques (à préciser)						<i>Ex : Achat de 12 cuvettes jaunes, ou autres investissements liés au projet</i>
Budget total						<i>Incluant les frais de personnels permanents</i>
Subvention demandée à SOFIPROTEOL						<i>Se reporter aux règles de financement de l'AAP</i>

Tableau à dupliquer et remplir pour chacun des partenaires

Les copies des factures seront à fournir pour toutes les prestations de service et de sous-traitance, ainsi que pour les frais spécifiques et les autres frais de fonctionnement, dont la valeur globale par partenaire est supérieure à 2.000 euros H.T.